

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 18 mai 2017

**L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de mai** à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 6 mai 2017.

**Étaient présents** : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Févre Céline, Géraud Marie-Elisabeth, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, Madeira Claude, Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice,  
Le conseil étant composé de 9 Membres

Présents : 9

Invités : Chantal Berthou, secrétaire de Mairie et Olivier Pic, agent technique.

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Géraud Marie-Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 45

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion. Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 13 avril 2017. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Signature du Registre des Délibérations.

**ORDRE DU JOUR****I – ESPACES VERTS**

Madame le Maire présente le nouvel agent des espaces verts et de l'entretien communal.

Exposé est entendu du travail effectué depuis son embauche et présentation de 2 devis remis par les Etablissements Chevalerias est faite par l'agent, soit :

1<sup>er</sup> devis :

- un souffleur aspiri broyeur de la marque Husqvarna 125BVX pour un montant de 300 € ht.

2<sup>ème</sup> devis :

- une débroussailleuse Pellenc Excellion 2000 pour un montant de 830 €ht, avec tête de désherbage double lames CITY CUT d'une valeur de 288 € ht et une tête à fil automatique d'une valeur de 36 €ht, soit un total de 324 € ht offert,
- une binette CULTIVION pour un montant de 700 € ht,
- un souffleur AIRION 2 pour un montant de 600 € ht,
- une taille haie HELION 2 avec lamier 63 cm pour un montant de 700 € ht,
- une tondeuse RASION SMART pour une valeur de 1680 € ht,
- une batterie PELLENC 1100 pour un prix de 1.400 € ht, soit un total général € ht de 5.910

Le conseil demande à l'agent de se rapprocher des Etablissements Chevalerias et de faire une demande de prêts de la binette, du taille haie et de la tête de désherbage afin d'en faire des essais avant d'éventuels achats.

**II – COMMISSIONS INTRA/EXTRA COMMUNALES**

1/ Modification du tableau de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire informe son conseil que suite au décès d'un suppléant de la Commission CCID, et après information prise auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, il n'est pas nécessaire de désigner un nouveau membre pour le remplacer.

2/ Modification de la Commission Ecole et Plan Accompagnement Ruralité - Diane

Madame le Maire informe son conseil de la démission d'un membre de la Commission école et du Comité de pilotage – groupe de travail pour le bon fonctionnement du projet Plan Accompagnement Ruralité (PAR), il y a lieu de le remplacer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil propose à l'unanimité Madame Mazounie Myriam.

1/Le groupe des délégués de la Commission école sera donc composé de :

- Présidente : Fanny Bastel, le Maire, Suzette Berthommé, la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Nathalie Dubois, Céline Févre, Joëlle Larelle, Marie-Elisabeth Géraud.

Membre hors conseil : Mazounie Myriam, Emilie Chapot, Jean-Claude Milcent.

Et,

2/Le groupe du Comité de Pilotage du projet :

2 par site	Elus	Suzette Berthommé, Céline Févre
1 par site	Délégué Parents d'Elèves	Agnès Béchaud
1 par site	Enseignante	Caroline Tomasi
1 par site	Membre commission école	Mazounie Myriam
1 par site	Coordinateur TAP	Geneviève Boegler
1	Education Nationale	Mme Marchais

### III – VOIRIE

Madame le Maire présente à son Conseil Municipal plusieurs devis remis par le SIVOM :

1/ Raquette – rue de la Panification – mise en place de poteau bois pour délimiter l'extrémité de la rue, reprofilage des bords de chaussée : main d'œuvre ht de 1.324 et fournitures de 1.015,88, soit un total ht de 2.339,88 €

2/ Fossés communaux (sauf cours d'eau) – broyage des fossés communaux à l'intérieur des parcelles privées, excepté les cours d'eau : main d'œuvre ht de 3.072 €

3) Simoussais

A- Pont Rouge – en remplacement de l'existant, fourniture et mise en place de garde-corps fixe, soit une somme ht de 3.970 € pour les garde-corps et de ht 392 € pour la pose sur site, soit un total ht de 4.362 €

B- Pont de Simoussais – Pose et fourniture de garde-corps fixe, soit une somme ht de 3.336 € pour les garde-corps 392 €, pour la pose sur site, soit un total ht de 3.728 €.

Le conseil décide à l'unanimité pour les 4 points de :

- point 1/ -Refuser le devis et demander à l'agent technique de la commune d'effectuer les travaux.
- point 2/ -Refaire le point.
- point 3/ A -Refuser le devis.
- point 3/B -Refuser le devis, il ne correspond pas à la demande de la commission.

### IV – FINANCES

1/Redevances télécoms (**ORANGE**) pour 2016 et 2017

Madame le Maire indique à son Conseil Municipal que l'Association des Maires de Frances a transmis des informations quant à la détermination du montant des redevances et ses modalités de calcul de la revalorisation. Depuis 2007, la revalorisation se calculait à partir des index TP01 mensuel publiés par l'INSEE.

Or, des changements sont intervenus en 2014, les index utilisés ont été abandonnés au profit de nouveaux index. Les calculs effectués à partir des nouveaux indices, selon la méthodologie proposée par l'INSEE, conduisent à une baisse des montants plafonds des redevances.

Pour 2016 ARTERES (en €/km) sur domaine public routier communal		Autre (cabine téléphonique)
Souterrain	Aérien	
De 40.25 € passent à 38.74€ x 28.086 km = <b>1.088.05 €</b>	De 53.66 € passent à 51.65 € x 8,235 km = <b>425.34 €</b>	De 26.83 € passent à 25.37€ x 2m <sup>2</sup> = <b>50.74 €</b>
Total de 1.564.13 €, soit la somme arrondie à l'euro le plus proche (selon la loi des finances rectificative de 1984) de : <b>1.564,00 €.</b>		

Pour 2017 ARTERES (en €/km) sur domaine public routier communal		Autre (cabine téléphonique)
Souterrain	Aérien	
38.74€ x 28.086 km = <b>1.088.05 €</b>	50.74€ x 8,235 km = <b>417.84 €</b>	0 € - la cabine a été enlevée
Total de 1.505.89 €, soit la somme arrondie à l'euro le plus proche (selon la loi des finances rectificative de 1984) de : <b>1.506,00 €.</b>		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. Arrête pour les années 2016 et 2017 le montant de la redevance de l'occupation du domaine public communal due par l'opérateur Orange comme ci-dessus, et d'encaisser la somme de 3.070 € sur l'article 70323,
2. Charge Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant l'état déclaratif annuel ainsi qu'un titre de recettes.

Délibération 2017/32

2/ **ENEDIS** (ex ERDF) pour 2017

Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP), conformément aux articles L2333-84 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et transport d'électricité. Le décret n°2002-409 du 26/3/2002 précise les modalités de calcul de cette redevance. L'article R 2333-105 du CGCT° rappelle que pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants la formule de calcul est la suivante :

Population totale INSEE au 01/01/17	531 h
Pour la Commune	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret (dernier indice ING connu au 01/01/15 était celui de septembre 2014 -855,8-)	1,3075
Montant de la RODP est de	<b>200 €</b>

Accord du conseil.

## 3/SUBVENTIONS 2017 – ANNEXE AU BUDGET

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que les différents dossiers de demande de subvention de l'année 2017 doivent être examinés et que ces derniers doivent comporter les documents suivants :

- bilan moral et financier de l'année écoulée,
- constitution du bureau et la date de la dernière Assemblée Générale,
- récépissé de déclaration des modifications du bureau à la Préfecture,
- projets pour l'année à venir,

Et en cas de demande de subvention exceptionnelle :

- une demande de subvention,
- un dossier détaillé relatif au projet,
- un budget spécifique au projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baisser et de supprimer certaines subventions et maintenir la somme de 150 € aux Associations de la commune (après dépôt du dossier), -dit que les crédits nécessaires à la dépense, soit une somme de 1.800 € est inscrite au budget primitif, et -donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux divers projets :

	1800 €	Voix		
		pour	abst.	contre
Association API Amilly	150	9		
Association des Parents d'Elèves St Saturnin/St Pierre d'Amilly APE	150	9		
L'Accueillante Les Boules en bois (dossier non déposé à ce jour)	150	9		
Chambre des Métiers des Deux Sèvres	45	9		
Cheveux d'Argent	150	9		
Les fées des P'tites bouilles	150	9		
Fondation Patrimoine	75	9		
Les PierramiLiens en fête	150	9		
Sapeurs-Pompiers de Surgères	40	9		
Foyer Rural (dossier non déposé à ce jour)	150	9		
ACCA	150	9		
Les Restos du cœur	0	9		
Sapeurs-Pompiers de Mauzé	0	9		
AFSEP	0	9		
France Alzheimer	0	9		
Prom'Haies adhésion 2017	0	8	1	
<i>Reliquat de</i>	440 €			

Délibération 2017/33

## 4/SMSBOX

Madame le Maire propose un devis pour un Pack SMS de 740 crédits SMS (soit 1000 SMS vers la France) pour un prix unitaire ht par SMS de 0.06€ ht, soit un total 60 €ht.

La SMSBOX est un service d'envoi et de réception de SMS par Internet fort utile par exemple pour les alertes intempéries. Les administrés intéressés pour recevoir des informations devront s'inscrire sur une plateforme.

Publicité sera faite prochainement par le moyen du magazine de la commune. Accord unanime du conseil.

<b>V - ECOLE</b>
------------------

## 1/Restauration scolaire

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal la décision prise en mars 2017 (DCM 2017/17) de mettre fin à la convention qui nous lie avec la restauration scolaire assurée depuis la rentrée 2016/2017 Convivio – Centre Poitou-Charentes.

Un devis pour un contrat de 12 mois avait été présenté par Madame le Premier Adjoint pour un prestataire « Restoria » de la Vendée. Pour rappel :

Les menus sont établis par le service diététique Restoria qui propose également des repas bio et des menus « anti-gaspille » (près de 10% d'économie sur une journée.

Offre de base pour les repas de Saint Pierre d'Amilly par enfant (-25 enfants), sans le pain :

IMPULSION	SELECTION
Coût total ttc 3.01€	Coût total ttc 3.20€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'expose et après avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents la formule Impulsion (un repas bio par semaine), et autorise Madame le Maire de signer la convention, d'en assurer le suivi administratif, technique et financier.

Délibération 2017/34

## 2/Taille des arbres à l'école

Depuis les grands vents de cet hiver, il est nécessaire de sécuriser les lieux et de procéder à l'élagage de certains arbres. Madame le Maire présente un devis de Fab ELAG pour la taille d'entretien d'un acacia, avec broyages des branches et évacuation des déchets pour 250 € ht, abattage par démontage d'un if tronc en dépérissement), broyage des branches et évacuation des déchets pour 400 € ht, taille d'entretien (remise en têtard) d'un tilleul, broyage des branches et évacuation des déchets pour 400 € ht, taille de cohabitation d'un if (branches sur le toit) broyage des branches et évacuation des déchets pour 80 € ht, soit un total de 1.130 € ht. Accord unanime du conseil.

## 3/ Subvention exceptionnelle

Madame le Maire communique au conseil que la Directrice de l'école a fait un courrier de demande de subvention afin de réaliser des sorties pédagogiques avec l'école de Saint Saturnin du Bois, l'une à Chizé et l'autre à l'Ile d'Oléron.

### - Sortie Chizé

Effectif des enfants : 78 pour Saint Saturnin du Bois et 27 pour Saint Pierre d'Amilly, soit un coût de la sortie 1716 €ttc, la mairie de Saint Saturnin du Bois participant à hauteur de 896 €.

### - Sortie Ile d'Oléron

Effectif des enfants : St Saturnin du bois CE<sup>2</sup> 17 et 27 pour St Pierre d'Amilly CM1 et 2, soit un coût de la sortie 988.80 €ttc, une demande de subvention entre l'APE, et les deux mairies du RPI à hauteur de 768.80€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 7 voix pour, 2 abstentions, décide de verser la somme de 12€ par enfant habitant la commune de Saint Pierre d'Amilly pour les classes du CE2, CM1 et CM2 et charge Madame le Maire d'en informer la commune de Saint Saturnin du Bois. Délibération 2017/35

## 4/Tablette et serveur numérique

Madame le Maire informe son conseil que la commune a été contactée par le conseiller numérique de circonscription de l'Education Nationale dans le cadre du projet « Collège numérique et innovation pédagogique » au collège de Surgères.

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime propose une subvention pour les collectivités afin d'équiper les écoles situées dans le secteur de collège. Ces écoles ont été choisies en fonction de deux critères, école possédant des élèves de CM<sup>2</sup> et possédant des enseignants motivés.

Notre école (RPI) a accepté un contrat d'accompagnement à la Ruralité avec les services de l'Education Nationale pour une durée de 2 ans, elle s'est engagée à maintenir un équipement moderne et efficace pour sa classe.

L'intérêt d'engager une démarche d'achat de tablettes numériques a déjà été abordé lors d'un dernier conseil. Un devis sera donc proposé lors d'un prochain conseil municipal.

## 5/Porte de la salle de classe

Madame le Maire informe son conseil que lors de la dernière tempête cette dernière a été accidentellement cassée par le vent violent lors de son ouverture. La compagnie d'assurance ayant été informée, un devis pour son remplacement est demandé.

La Sarl Menuiserie HIOU propose le remplacement de la menuiserie pvc à l'identique. Fourniture et pose de porte pvc ton blanc « issue de secours » à hauteur de 3382.77 €ht et fabrication et pose d'entre pied en panneaux d'aggloméré 12 mm pour 507.55 €ht soit un total ht de 3.890.32 €ht.

Accord du conseil pour le remplacement.

## **VI – SDEER**

Ce point sera revu dans un prochain conseil.

## **VII – SALLE DES FETES**

### 1/Achat de vaisselle :

Mesdames Géraud et Larelle, élues de la Commune, présentent trois devis pour la mise à disposition gratuite de vaisselle dans le cadre de la location de la salle des fêtes de la Commune.

Les devis :

#### A- Porcelaines M.P. SAMIE de Bessines (79)

200 assiettes plates à 2.95€ -100 assiettes creuses à 1.95€ - 200 assiettes à 1.50€, soit un total de 1.085 €

#### B- La FOIR'FOUILLE de Niort Bessines

17 paquets de verres ballons, soit 204 verres à 5.99 € le paquet pour un total de 101.83€ TTC

#### C- ALEA Le Gua (17)

Lot de 18 pièces (soit 594 assiettes plates, creuses et à dessert) pour un total de 987.53 €ht,

Lot de 16X12, soit 192 verres ballons de 19 cl, à 82.80 €ht.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis remis par Aléa à hauteur de 1.374,39 € ttc livraison incluse, et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2017.

Délibération 2017/36


2/Mise à jour du contrat de location de la salle des fêtes et de son règlement intérieur, et des conventions pour divers prêts (bancs-tables, gobelets et divers matériels)

Madame le Maire rappelle à son conseil que la mise à jour des différents documents relatifs aux locations et prêts a été faite et transmises aux élus pour remarques, il y a lieu de les valider.

Après avoir entendu l'exposé le conseil donne son accord à 8 voix pour et 1 abstention.

Délibération2017/37

## VIII – DIVERS

 Aucun point

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

### Emargement :

---

Fanny BASTEL

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

---

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

---

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ